mesparcelles Occitanie

Newsletter
#JUILLET 2022

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

- **NOUVEAUTES** : le tableau de bord évolue
- **ZOOM SUR...** les principales évolutions de MesParcelles sur la campagne 2021-2022
- **C'EST LE MOMENT DE...**
- **AGENDA en Occitanie**

Assistance ×

Un problème, une question ?

Contactez le service support au

05 67 92 04 04

Outil de prise en main à distance

aux horaires suivants :

Lundi	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mardi	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi	de 9h à 12h et de 14h à 17h

NOUVEAUTES... le tableau de bord évolue

Votre tableau de bord fait peau neuve ! Un nouvel affichage plus chaleureux est arrivé.

Il permet toujours de visualiser simplement les principales informations de votre dossier : parcellaire, encépagement, interventions réalisées…

On retrouve aussi un accès direct aux différents espaces cartographiques et aux services connectés.

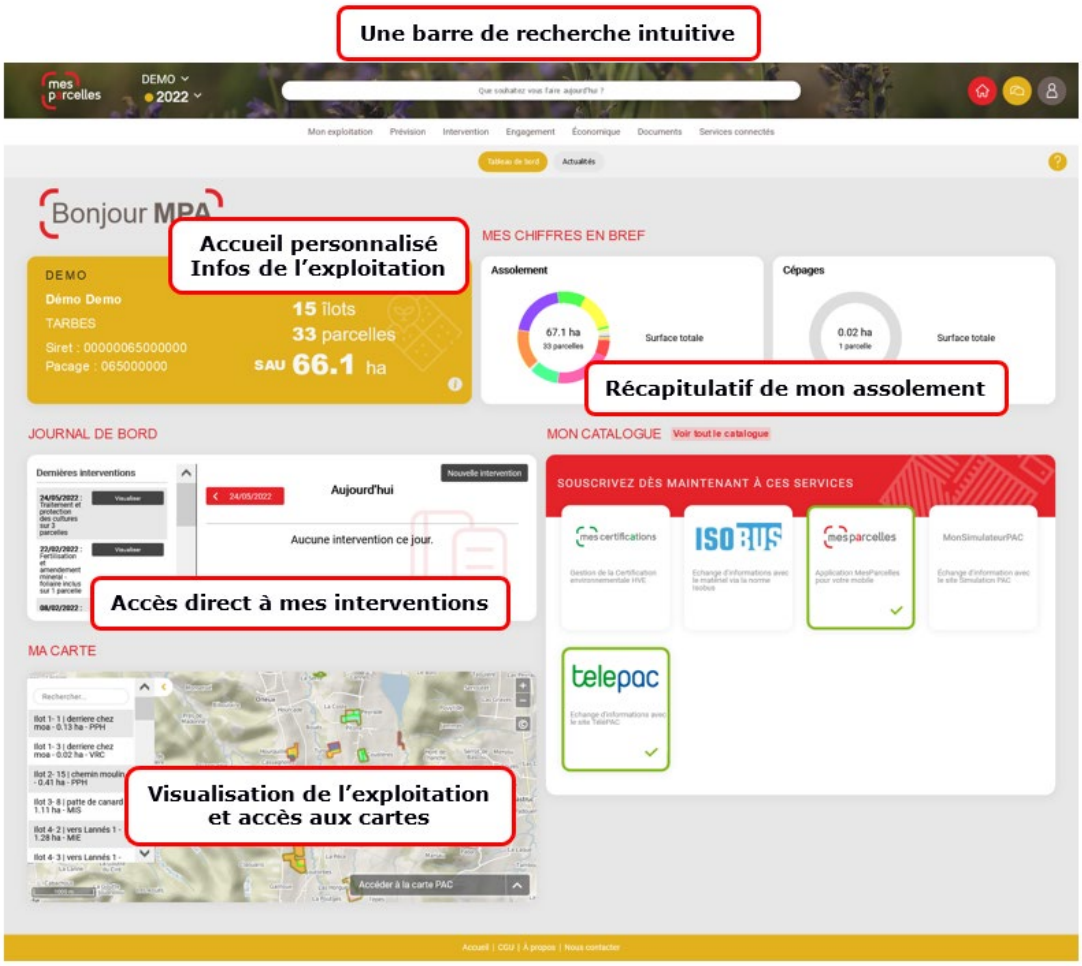

ZOOM SUR... les principales évolutions de MesParcelles sur la campagne 2021-2022

- **PRODUITS ALTERNATIFS**

MesParcelles permet d'enregistrer tous les produits de protection des cultures !

Le purin d'ortie, les coccinelles et le vinaigre font ainsi leur entrée dans les « interventions phytosanitaires », renommées, à juste titre, « traitement et protection des cultures ».

En plus des produits phytos, vous pouvez personnaliser :

- les macro-organismes et auxiliaires,

- les substances de base et préparations naturelles,

- les inoculums et matières fertilisantes autres qu'engrais

- **NOUVEAUX CONTRÔLES PHYTOS**

Les contrôles réalisés par MesParcelles s'enrichissent de vérifications sur le cycle cultural

Les vérifications portent précisément sur :

- le nombre d’applications d’un produit

- le nombre d’applications de la matière active

- le nombre d’applications de la famille de matière active (famille chimique)

- la quantité totale de matière active

Les EDT et Multi-exploitations bénéficient elles aussi de ces nouvelles vérifications.

- ## LA GAMME OAD ET OUTILS DE CONSEIL S’ETOFFE

Depuis la dernière campagne, MesParcelles gagne en interactivité et s’ouvre à de nouveaux services.

Vous les retrouverez avec une présentation modernisée.

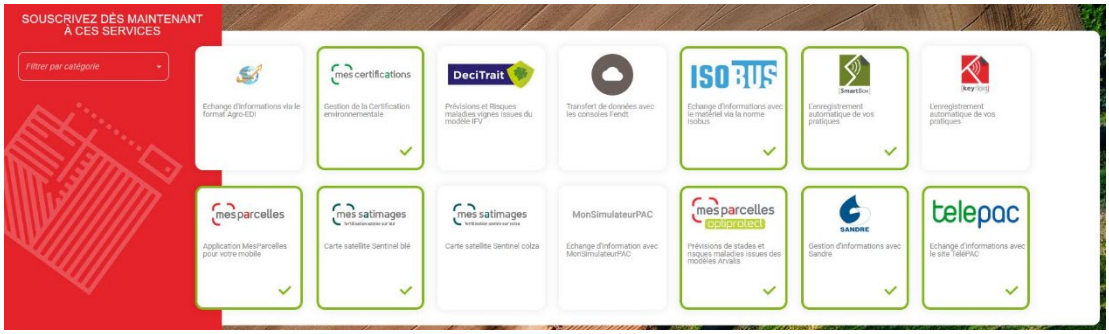

Lorsque vous cliquez sur le service qui vous intéresse, vous accédez directement à la souscription de ce service.

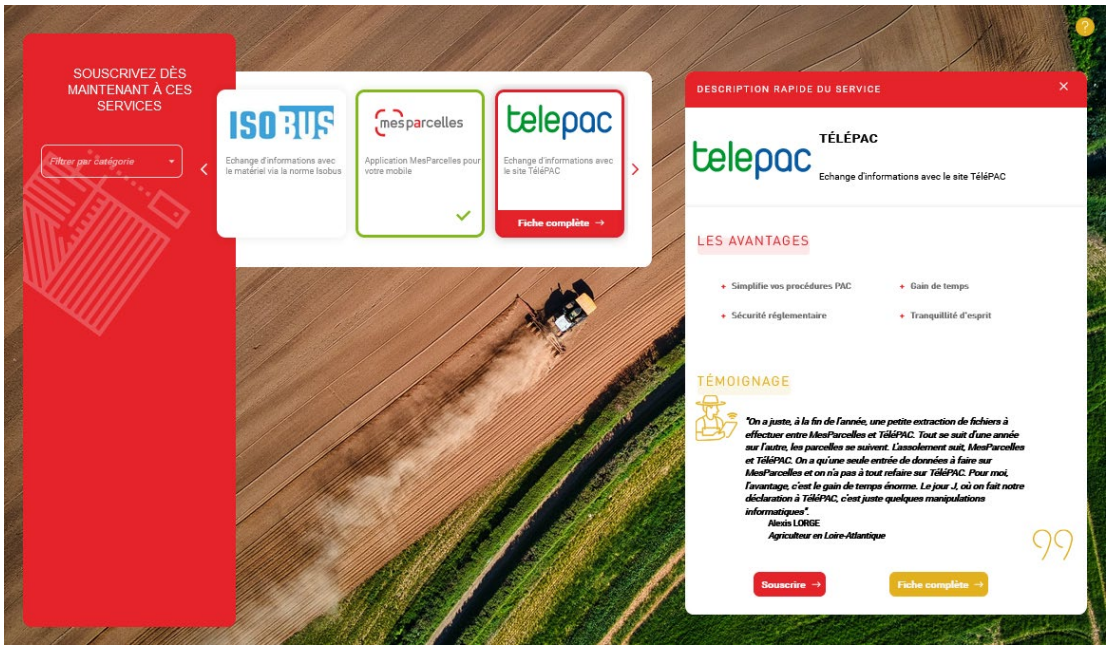

C’est le moment de …

• Saisir l’irrigation

La période des irrigations a commencé. L'enregistrement des apports d'eau est obligatoire en HVE et dans d'autres cahiers des charges.

Retrouvez le guide de saisie de l'irrigation en suivant ce lien :

https://mp.mesparcelles.fr/perso/blog/data/medias/guide.pratiques.irrigation.mesparcelles.pdf

• Réaliser le passage de campagne vers 2023 à partir du 1er juillet 2022

Avant de réaliser le passage de campagne 2023, pensez à cocher les parcelles dont vous souhaitez conserver la culture sur 2023 (prairies, vignes, vergers…) dans la page d'information parcellaire.

Vous pouvez procéder de la même façon pour conserver le PPF sur vos cultures pérennes.

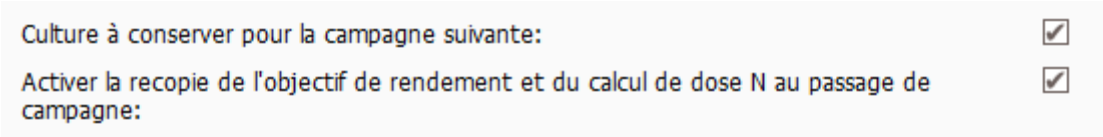

1- Allez dans le menu Mon exploitation : Passage de campagne

2- Cliquez sur « Réaliser le passage à la campagne suivante »

Un message indique que le passage de millésime s'est correctement effectué

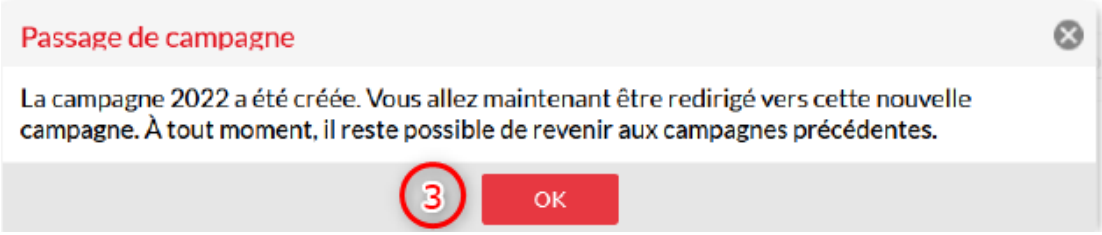

3- Cliquez sur « OK »

Anticiper les évolutions de la PAC 2023

Contactez votre conseiller à la Chambre d'agriculture pour tout renseignement sur l'éco-régime et toutes les évolutions de la PAC.

En Occitanie et plus loin…

Quelques dates pour le troisième trimestre 2022

L'édition Innov-agri 2022 :

Retrouvez les équipes MesParcelles au village numérique du salon !

Le salon en extérieur annonce son redémarrage dans le Sud-Ouest à Ondes près de Toulouse. Ouverture des portes les 7 et 8 septembre 2022. www.innovagri.com

www.mesparcelles.fr

Suivez nous sur Facebook

Téléchargez sur Google play

Disponible sur App Store